

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON
CENTRALE DE DETENTION

Nom : *Lebazungu, muhutu, umuchaba*

Origine : *coll. Rusarabunge 2 chef et chef*

Chefferie : *Kalima Prov. Rubemuka*

Poste : *Zenit Rutengeri*

Profession :

N° du R. E. : *1699*

N° du R. M. P. : *2279/Ruf*

N° Dactyl. :

Ruhengeri



9629

Arrêté, le : *24. 10. 40*

Entré, le : *24. 10. 40*

Condamné, le : *24. 10. 40*

1/4 de peine :

Sortie, le :

7. 5. 41

Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

Unité de Ruhengeri

Detenue L. CLEMENT

Travail. v.o.v.

Meey

Le Gardien,

Ant

REQUISITION
à fin
D'emprisonnement
R.M.P.n° 2279/Ruhengeri

TRIBUNAL DE POLICE DE RUHENGIERI

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri;
En vertu de l'art.82 de l'Ord. du 30-8-24 et des art.142 et 143 du Décr.
du 11-7-1923;
Requiert M.le Gardien de la prison à Ruhengeri
de recevoir et emprisonner le nommé SEBAZUNGU, muhutu, umuchyaba, fils de
Miganda, en vie et de Nyiramaruhe, dcd, colline Rusarabuge, s/chef et chef
Kamima, Buberuka, Ruhengeri
condamné par jugement du Tribunal de Police de Ruhengeri
en date du 24 octobre 1940
à SIX MOIS DE S.P.P.- 50 francs amendes/ délai légal ou 10 jours S.P.S.
5 frs de D.I. à Sentama, délai légal ou 1 jour de C.P.C.-19 frs F.I., délai
légal ou 4 jours de C.P.C.
du chef de vol qualifié (infr.prév. et punie par les art.79 et 81, C.P.L.II

A Murambi, le 24 octobre 1940
L'Officier du Ministère Public
D.Vauthier

D. Vauthier